

Comptabilité §1

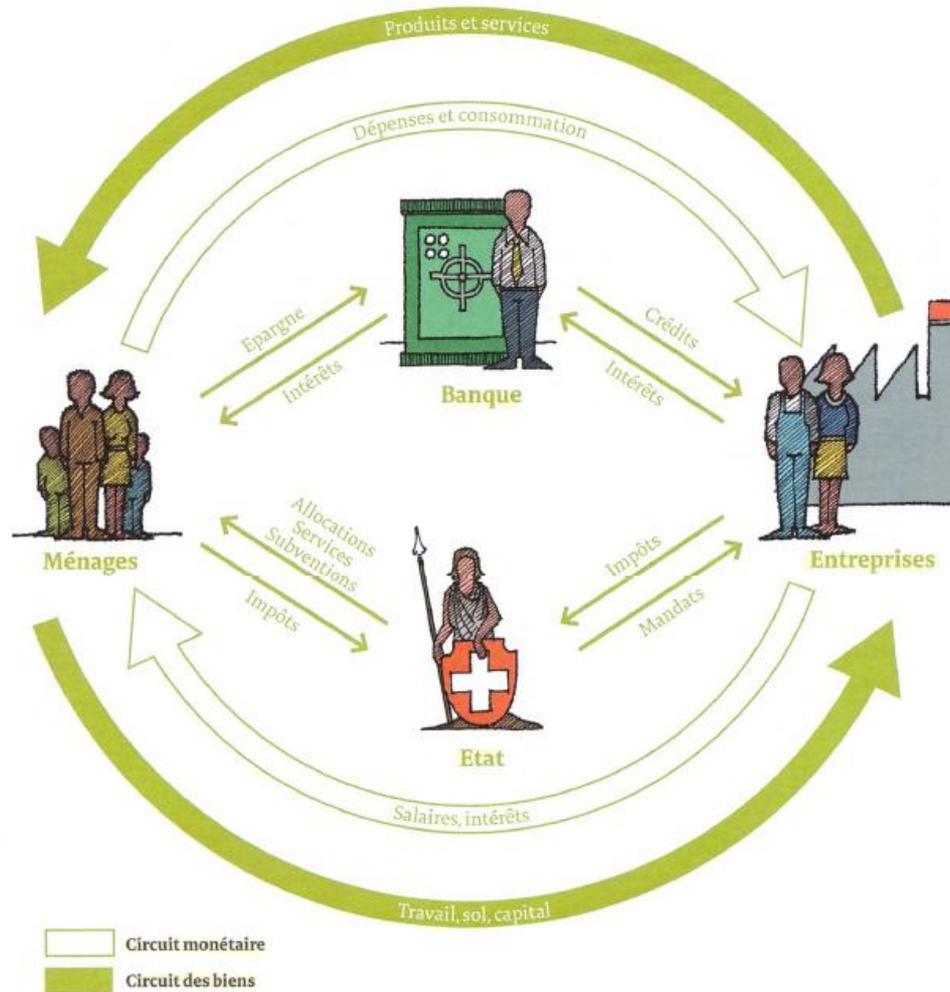
ECONOMIE ET DROIT

1. Les besoins vitaux (les besoins primaires).
2. Manger, boire, dormir, se loger, se vêtir, recevoir des soins médicaux, de l'instruction, etc.
3. Il vend son temps et ses compétences : il travaille.
4. Grâce à la spécialisation, l'individu (producteur) produit plus que ce dont il a besoin pour son usage personnel, donc il crée un surplus.
5. Un bien peut être qualifié d'économique lorsqu'il est produit par l'homme et a de ce fait une certaine valeur.
6. C'est la spécialisation dans le domaine où l'individu a le plus de compétence
7. Les humains pratiquaient le troc.
8.
 - a) La valeur intrinsèque de la monnaie est presque nulle (ainsi, un billet de CHF 100 coûte quelques centimes).
 - b) Un naufragé se retrouve sur une île déserte avec un coffre-fort rempli de billets de banque ; ces derniers ne lui seront d'aucune utilité s'il ne peut rien acheter avec.
9. Pour satisfaire leurs besoins, les hommes produisent des biens (produits, services, etc.) qu'ils échangent au moyen de la monnaie. Les échanges entre les entreprises et les ménages sont actuellement à la base des activités économiques.

10. Rendre les élèves attentifs à l'ambiguïté de certaines situations. Par exemple, prêter de l'argent à un ami n'est pas considéré comme une activité économique ; cependant, lorsqu'une banque prête des capitaux, il y a évidemment activité économique.
- 11.
- **Primaire** : exploitation du sol, de ressources naturelles
 - **Secondaire** : transformation de ressources naturelles en produits finis ou semi finis
 - **Tertiaire** : secteur des services

 - **Quaternaire** : Secteur d'activité qui regroupe les entreprises exerçant des activités de recherche, de conseil, de concession de services de matière grise. Apparue dans les années 70, il repose sur les activités intellectuelles et sur l'organisation intellectuelle dans une société comme le gouvernement, la recherche, les programmes culturels, les technologies de l'information, l'éducation et les bibliothèques.
12. Ce sont des biens immatériels, que nous ne pouvons pas toucher, qui permettent de satisfaire des besoins.
- Par exemple : une consultation médicale, une coupe de cheveux, un voyage en avion, etc.
- 13.
- **Les ménages** : ils consomment des biens et services, travaillent et paient des impôts
 - **Les entreprises** : produisent des biens et services, empruntent, versent des salaires et paient des impôts
 - **Les banques** : collectent l'épargne et accordent des prêts
 - **L'Etat** : fournit des infrastructures (écoles, police, route, hôpitaux, etc) et collectent les impôts

14.



15. Le microenvironnement de l'entreprise est constitué par les partenaires qui lui sont proches et qui exercent sur elle une influence notable. Le macro environnement est constitué par des entités ou des phénomènes économiques plus éloignés de l'entreprise mais qui exercent sur elle une influence également importante.
16. A) l'entreprise elle-même, ses employés, ses clients, ses fournisseurs, les banques, ses concurrents, les médias, les groupes de défense des consommateurs, des usagers, de l'environnement, etc. ;

B) l'État, le milieu socioculturel dans lequel évolue l'entreprise, les situations économiques et politique, les ressources naturelles, l'évolution technologique, l'environnement démographique, etc.

17. Les fournisseurs : ils sont indispensables à l'approvisionnement de l'entreprise, au niveau des matières premières MP, des biens d'équipement, des produits finis ou semi-finis.

Les concurrents : ils exercent sur l'entreprise une pression constante, au niveau des prix de vente ou de la qualité des produits. Les associations de défense en général qui veillent aux intérêts des consommateurs.

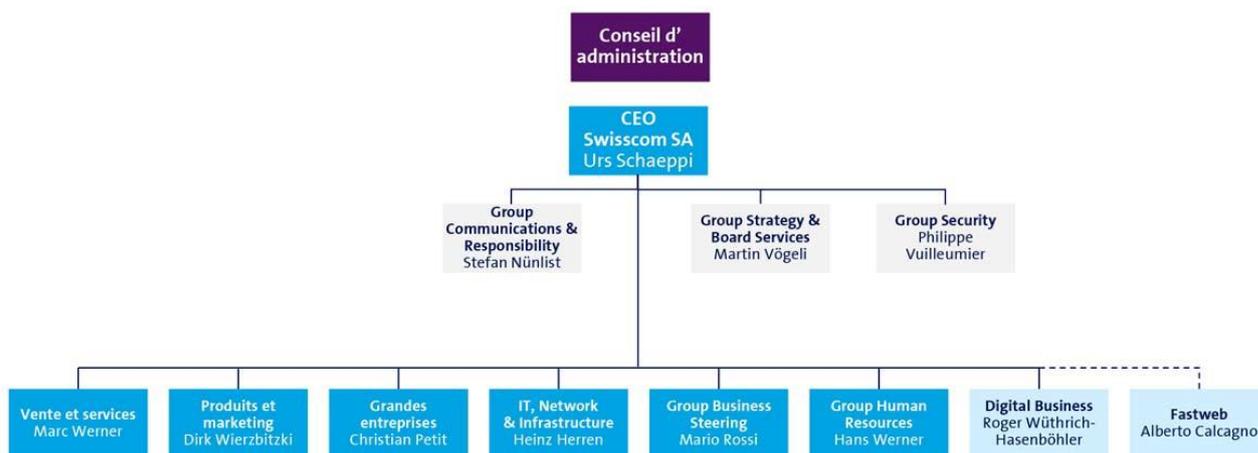
L'évolution technologique : l'entreprise ne peut pas se permettre d'utiliser des biens d'équipement obsolètes. Elle doit également tenir compte de cette évolution en ce qui concerne les biens qu'elle produit et vend.

La stabilité politique : elle favorise les activités de l'entreprise (acheminement des matières premières, emploi, stabilité de la monnaie, pouvoir d'achat, etc.)

18. C'est un ensemble de personnes organisé et hiérarchisé, dont le but est de produire des biens et des services destinés à la vente en vue de réaliser un bénéfice. Elle pratique des échanges avec les acteurs de l'environnement qui l'entoure (micro/macro environnement) Elle a également un rôle social et environnemental.

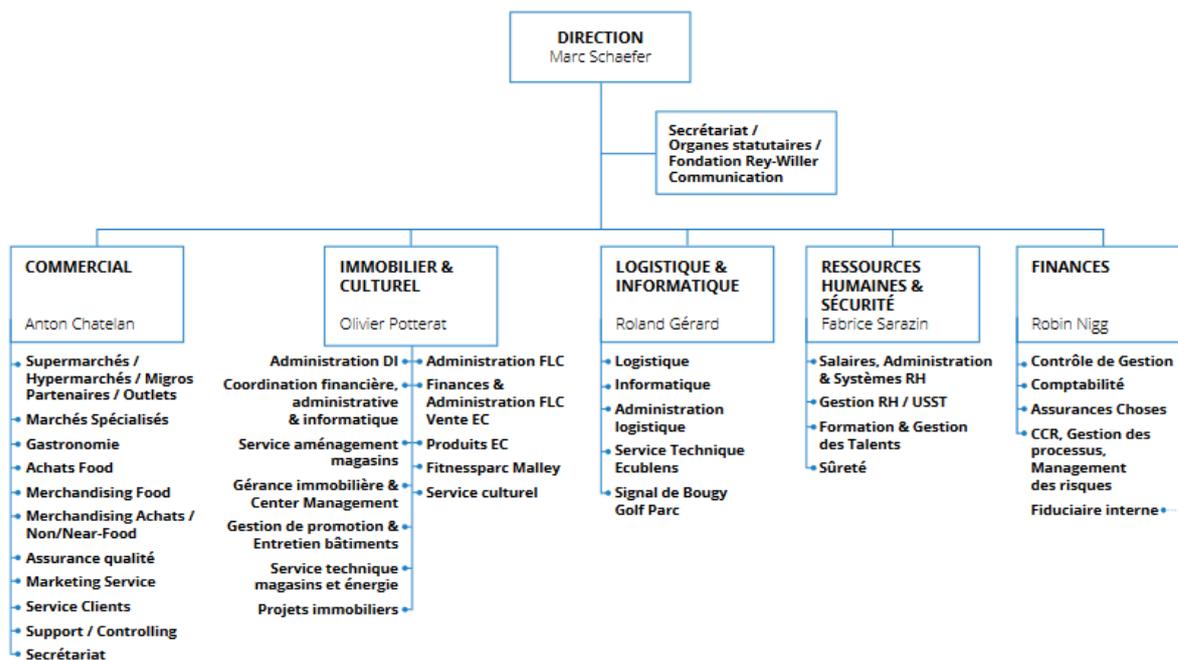
19. Il s'agit de trouver diverses formes d'organigrammes.

Swisscom SA à partir de 1.1.2016



■ Direction du groupe ■ Fonctions de soutien d'entreprise ■ Autres divisions opérationnelles

Organigramme Migros Vaud

Au 1^{er} janvier 2017

20. L'entreprise emploie des êtres humains. Elle a des responsabilités quant à leurs conditions de travail, leur formation, leur rémunération, leur perfectionnement, etc. Elle doit également respecter le consommateur avec la qualité de ses produits et de ses services.
21. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. Agir maintenant en pensant au futur.
- C'est une appréciation de l'entreprise qui tient compte de ses dimensions sociales, environnementale et financière.
22. Création de valeur ajoutée (VA)
- $$VA = \text{Prix de vente (PV)} - \text{Prix d'achat (PA)}$$
23. La recherche du bénéfice le plus important possible n'est plus le seul objectif, mais il faut agir en tenant compte des facteurs sociaux, environnementaux et financiers. Respecter les conditions de travail et l'environnement par exemple.
- Dimension environnementale
 - Dimension financière
 - Dimension sociale
- Mines (Glencore), eau (Nestlé), travail à la chaîne (iPhone), etc
24. Certaines activités qui concourent aux intérêts généraux de la collectivité ne sont pas forcément lucratives : le secteur privé laisse donc le soin à l'État de s'en occuper
- Exemple : Poste, CFF, eau, Romande énergie, etc.

25. On les classe en fonction de leur taille, de leur secteur d'activité, de la nature de leur activité ou de leur statut juridique.
26. C'est une personne morale créée par une ou plusieurs personnes avec l'apport de CHF 100'000 minimum dont le but est de vendre des biens ou des services. S'il y a plusieurs personnes ceux-ci sont copropriétaires de la société et reçoivent une part du bénéfice (dividende) en fonction du montant de leur apport. Les actionnaires sont responsables uniquement jusqu'au montant investi et se réunissent à l'AG (assemblée générale) une fois par année pour prendre des décisions. Le conseil d'administration (CA) dirige l'entreprise.
27. C'est un répertoire officiel et public des entreprises qui fournit divers renseignements les concernant :
- raison sociale (leur nom)
 - année de fondation
 - siège de la société (leur adresse principale)
 - but (la raison de leur existence)
 - nom des associés (pour une SNC)
 - montant du capital- actions
 - nombre et valeur nominale de l'action
 - noms des membres du Conseil d'administration (pour une SA), etc.